

C ENSEAU (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Village de l'arrondissement de Poligny, canton et bureau de poste de Nozeroy ; chef lieu de perception ; succursale ; à 7 km de Nozeroy, 31 d'Arbois, 38 de Poligny et 83 de Lons-le-Saunier.

Situé dans le val de Mièges, il est limité au nord par Courvières (Doubs) et Cuvier, au sud par Mièges, Molpré et Communailles, à l'est par Molpré, Communailles et Bief-du-Four et à l'ouest par Mièges, Esserval-Tartre, Esserval-Combe et Cuvier. Les Grangettes, le moulin des Grangettes, la Scierie, le Magasin, le Chalet et la ferme Bourgeois font partie de la commune.
Altitude : 840^m.

Il est traversé par les routes départementales n° 7, de Salins en Suisse, n° 2, de Chalon en Suisse, par le chemin de grande communication n° 20, de Nozeroy à Levier, par les chemins vicinaux tirant à la route départementale n° 2, aux Grangettes, à Nozeroy, au Magasin, de Bief-du-Four à Cuvier, par la Serpentine qui y prend sa source, par le bief des Combes et celui de la Fontaine.

Les maisons sont généralement groupées, construites en pierres et couvertes en tuiles plates ou ancelles. Les toits sont très saillants.

La commune des Grangettes a été réunie à celle de Censeau le 3 décembre 1813.

Population : en 1790, de Censeau , 484 habitants; des Grangettes, 85 ; en 1846, 761 ; en 1851, 769, dont 378 hommes et 391 femmes, population agglomérée, 820 ; population spécifique par km carré, 79 habitants ; 98 maisons, savoir : à Censeau, 44 ; aux Grangettes, 12 ; au Magasin, 39 ; il n'y en avait qu'une en 1789 ; à la ferme Bourgeois, 1 ; 198 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1783.

Vocabulaire : Assomption de la sainte Vierge. Chapelle érigée en succursale en 1782, paroisse de Cuvier.

Série communale à la mairie depuis 1812, déposée aux Archives Départementales avant, où Censeau a reçu les cotes 5 E 133/3 à /10 et 5 E 285/48. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 155, 3 E 2165 à 2178, 3 E 3651 et 3652, 3 E 7776, 3 E 8897 à 8902 et 3 E 13216. Tables décennales 3 E 1273 à 1281.

Microfilmé sous les cotes : 5 Mi 165 à 167, 5 Mi 1205, 2 Mi 388, 2 Mi 850 et 851, 2 Mi 2005 et 2006, 5 Mi 15 et 16 et 5 Mi 1184.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Paris et à Lyon.

Cadastre : exécuté en 1814 ; surface territoriale, 969^h 04^a, divisés en 2175 parcelles que possèdent 335 propriétaires, dont 179 forains ; surface imposable, 945^h 11^a, savoir : 634^h 49^a en terres labourables, 124^h 68^a en pâtures, 123^h 73^a en bois futaie de sapins, 50^h 02^a en prés, 4^h 83^a en sol des propriétés bâties et cours, 4^h 41^a en tourbières, 2^h 11^a en friches, 66^a en jardins, 11^a en marnières, 5^a en abreuvoirs, d'un revenu cadastral de 34.411 fr. ; contributions directes en principal, 4.447 fr.



Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du seigle, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des betteraves, du lin, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

On récolte des céréales pour la consommation des habitants ; on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des cochons, des mulets et des volailles. 100 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès. On y fabrique annuellement 45.000 kg de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins, de Champagnole et d'Arbois.

On trouve sur le territoire des tourbières abondantes non exploitées, des sablières de bonne qualité en exploitation, des carrières de pierre douce, dont les produits sont très recherchés pour la confection des foyers et des fours à cuire le pain, des carrières exploitées de pierre tendre et jaune très propre à la taille et à bâtir. Il y a aussi du minerai de fer dont l'extraction a été abandonnée depuis quelques années.

Foires : Il y a deux foires fixées, l'une au 1^{er} avril et l'autre au 10 octobre. Il serait à désirer que le nombre en fût augmenté, car celles qui existent sont fort importantes. On y vend du bétail, des instruments aratoires, de la quincaillerie, de la draperie, de la mercerie et de l'épicerie.

Commerce : Les patentables sont : 5 marchands de bois de sciage, 10 aubergistes, un cafetier, 2 marchands de vin en détail, un marchand de planches en détail, 5 marchands épiciers, un boulanger, un plâtrier, un marchand de tissus, un tonnelier, 2 voituriers, 1 maréchal-ferrant, 1 marchand de faïence, 1 débitant de tabac.

Il y a un moulin à farine à trois paires de meules et une scierie mécanique à une lame de scie.

Censeau est la résidence d'un notaire, d'un médecin vétérinaire, d'un arpenteur et d'une brigade de gendarmerie. Il y a un gîte d'étape et un relais de poste aux chevaux.

Biens communaux : Une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune inachevée, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 70 élèves, la salle des pompes à incendie, deux caves pour le dépôt des fromages et un corps-de-garde ; 6 fontaines, 6 abreuvoirs, 2 lavoirs couverts, un abattoir, 2 pompes à incendie, desservies par une compagnie de 40 pompiers, parfaitement tenue ; une maison d'école pour les filles, un oratoire au sud de la commune, dédié à la mère de Dieu, et 174^h 48^a de pâtures, abreuvoirs, marnières, terres labourables, bois de sapin, tourbières et friches, d'un revenu cadastral de 5.770 fr.

La section des Grangettes possède 31^h 66^a de prés, terres et pâtures, d'un revenu cadastral de 585 fr.

Bois communaux : 80^h de bois sapins ; 75 arbres sont délivrés annuellement aux habitants.

Budget : recettes ordinaires, 3.242 fr. ; dépenses ordinaires 3.242 fr.

Bureau de bienfaisance : Le bureau de bienfaisance a 1.500 fr. de revenus, provenant en grande partie d'un don fait par M. l'avocat Germain. Sur cette somme, 800 fr. sont employés à rétribuer 5 sœurs de la charité, dont 2 sont chargées de l'éducation des filles et une troisième du soin des malades.

NOTICE HISTORIQUE

Le val de Mièges a été habité depuis les temps les plus anciens. Les monuments druidiques épars sur son territoire, les mœurs, les habitudes, les croyances des habitants suffisent pour le prouver. Il présente à l'archéologue de nombreux vestiges de la domination romaine, que nous aurons occasion de signaler en écrivant l'histoire de chaque commune. Une voie antique, venant de Jougue, se bifurquait à Censeau, jetait une de ses branches sur Salins et l'autre sur Champagnole. L'une d'elles porte encore le nom de *Vie-du-Grès*. L'art gothique, religieux et militaire s'était également épanoui sur cette terre, où la

civilisation semble avoir eu tant de peine à pénétrer. Un titre du VI^e siècle nous révèle l'existence de Miéges ; un autre du IX^e siècle parle de Sirod. Ce serait donc une erreur très grave de supposer que les concessions faites par les seigneurs de Nozeroy ont amené les premiers défrichements dans cette partie de nos montagnes.



Les historiens n'ont pas su reconnaître sous leurs anciens noms une foule de villages qui existaient longtemps avant l'époque de ces concessions. Ainsi, Gaucher de Commercy, sire de Château-Vilain et de Montrivel, reconnaissait tenir en fief, en 1282, de l'abbé de Saint-Claude, les dîmes de *villa de Pontibus*; c'était le village des Planches ; de *l'Essart-Rapoti* et de *l'Essart à Moyne* ; c'étaient Esserval-Tartre et Esserval-Combe, etc.

Seigneurie : Censeau dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. Il avait été affranchi de la main-morte en 1350. Le 30 mai 1400, Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, cherchant à réparer les désastres causés par la peste de 1349, qui avait dépeuplé ses terres, concéda aux habitants qui viendraient habiter Censeau, ainsi qu'à ceux déjà établis, le droit de prendre dans ses forêts de la Haute-Joux, du bois de construction pour édifier leurs bâtiments, du bois de chauffage pour leur usage, des droits de parcours importants ; il autorisa même les défrichements. On mit le feu à de vastes forêts pour obtenir plus promptement des terres arables. Cette concession avait été faite à vil prix, et moyennant le cens illusoire de 12 livres estevénantes annuellement, payable moitié après la fête de la Toussaint et moitié le lundi après la Pentecôte. Jean de Chalon-Arlay IV ratifia ces conventions en 1493.

Par traité du 24 janvier 1695, les censes et redevances dues aux seigneurs de Nozeroy, furent réglées avec les habitants de Censeau, en une rente annuelle de 65 quartaux d'avoine à l'ancienne mesure du château de Nozeroy et de 63 francs, monnaie ancienne du comté de Bourgogne. Au moyen de cette somme, la banalité du four, le droit de guet et garde, de réparation au château furent éteints.

Paroisse : L'église de Mièges servait primitivement de paroisse à tous les habitants du val. En 1304, Hugues de Chalon, archevêque de Besançon, autorisa la construction d'une église à Mignovillard, ce qui opéra un premier démembrement de la paroisse de Mièges. Des chapelles se bâtirent successivement dans les différents villages. Celle de Cuvier ne tarda pas à être érigée en succursale, avec Censeau pour annexe. L'église prieurale de Mièges, avec toutes les églises succursales et les chapelles qui en dépendaient, furent unies, en 1413, à la demande du prince d'Orange, à l'hôpital de Nozeroy ; mais cette union, à laquelle n'avait point consenti l'abbé de Cluny, resta sans effet. Louis de Chalon obtint, en 1422, suivant Gilbert Cousin, et en 1437, suivant d'autres titres plus positifs, que l'église prieurale et paroissiale de Mièges serait unie à l'église collégiale de Nozeroy, ce qui fut autorisé par le pape Eugène IV. Les chanoines de Nozeroy réclamèrent, en 1685, les dîmes et autres prestations dues par chaque ménage de Censeau et de Cuvier, telles qu'elles étaient dues et payées autrefois au curé de Mièges. Les habitants prétendirent que pour avoir droit à ces dîmes et à ces prestations, les chanoines devaient faire célébrer les offices les jours de dimanches et de fêtes dans l'église Saint-Donat de Cuvier. Une transaction du 9 novembre de la même année leur donna gain de cause. La chapelle de Censeau fut érigée en succursale le 4 décembre 1782.

Église : L'église, construite en 1749, est dédiée à l'Assomption de la Sainte-Vierge, dont la fête se célèbre le 15 août. Elle est orientée. Elle se compose d'un clocher construit en 1804, d'une nef, d'une tribune, de deux chapelles formant transept, d'un sanctuaire formé par cinq côtés d'octogone et d'une sacristie. Un dôme couronne le clocher. L'intérieur de cet édifice, qui est d'une belle architecture romaine, est décoré de pilastres de l'ordre dorique, sur lesquels s'élèvent les arcs doubleaux et les arêtes des voûtes. On y remarque un beau maître-autel en marbres très variés, une chaire à prêcher ornée de riches sculptures, dites du style de Louis XV et plusieurs tableaux. Il y a un magnifique calice en vermeil, qui fut donné au fort Saint-André de Salins par Louis XIV. Le presbytère, très convenable, a été construit en 1783.

Évènements divers : On trouvera aux articles *Nozeroy* et *Miéges*, les principaux faits historiques intéressant Censeau.

En 1742, un incendie détruisit à peu près tout le village. Le 22 novembre 1792, il y eut une émeute à



l'occasion de l'arrestation qui y fut faite de MM, Alix, Bailly, Bonjour et Vuillermet, prêtres réfractaires. M. Bailly, mort en 1807, zélé confesseur de la foi, est enterré dans l'église.

Le 1^{er} juillet 1832, la procession de la Fête Dieu défilant devant la demeure du receveur de la douane, des coups de carabines partirent des croisées et amenèrent une rixe entre les douaniers et la garde nationale qui assistait au cortège.

En 1841 , un incendie dévora 5 maisons et causa une perte de 32.000 fr. Il y avait autrefois un entrepôt des salines de Montmorot, au lieu dit au Magasin. Il a été vendu en 1790 comme domaine national.

BIOGRAPHIE

Ce village a ru nâître M .*Germain, Jean-François* (1702-1825), avocat, administrateur du département du Jura en 1795, député au corps législatif, membre de la chambre des députés en 1825, chevalier de la légion d'honneur, conseiller de préfecture dans le Jura. Ce magistrat intègre, par son testament du 7 janvier 1824, donna au bureau de bienfaisance de Censeau, des meubles et des immeubles estimés 30 mille francs et fit beaucoup d'autres legs pieux.

2° *Frédéric Germain*, directeur du séminaire de Besançon ; son nom figure dans l'acte par lequel l'archevêque de Grammont confia, en 1676, la direction de son nouveau séminaire, à une communauté de prêtres séculiers ;

5° *Claude-Antoine Rutillard*, aussi directeur du séminaire de Besançon, cité avec éloge dans la *Bibliothèque des Pères*, par Tricalet.